

**JARDIN COMMUNAUTAIRE DE LA PATRIE  
RÈGLEMENTS SAISONNIERS 2021**

**FRAIS POUR L'ANNÉE**

Carte de membres : \$5.00 (pour l'année 2021, la cotisation sera gratuite). Une carte de membre supporte l'initiative du jardin communautaire et apporte différents avantages déterminés à chaque début d'année de jardinage. Ex : Être informé des différentes activités reliées au JCLP, semences, etc.

Les frais de location pour un lot est de \$20 (pour l'année 2021, la cotisation sera gratuite). Ce frais devra être payé avant le 15 mai de chaque année.

Le comité de développement alloue les lots vacants. Une lettre est envoyée à tous les membres au mois de janvier de chaque année pour le renouvellement des inscriptions. La date limite pour renouveler son adhésion est le 15 mai de chaque année.

Les frais sont payables chaque année en comptant ou par chèque au nom de Municipalité de La Patrie.

**SAISON de JARDINAGE**

La saison de jardinage débute dès que le terrain est propice au travail du sol. L'ouverture du système d'eau est ouverte par le comité selon la période de dégel. Les espaces loués doivent être semés avant le 15 juin. Sinon, le lot sera considéré non-utilisé et le Comité peut le louer de nouveau. La saison de jardinage se termine le 31 octobre. Les heures d'ouvertures sont de 6h00 le matin jusqu' à la tombée du jour.

La procédure de location est celle-ci : chaque locataire loue un lot ou plus s'il y en a de disponibles. En début de juin, s'il reste des lots non loués, les locataires déjà inscrits ont le droit de louer un deuxième lot. Les locations de lots sont offertes en priorité aux plus anciens(es) locataires du JCLP.

**PIQUETS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS**

Des piquets identifiant par numéro les lots seront plantés pour en fixer les limites.

Pas de bois traité ou peint, de gravier, etc. Les mauvaises herbes (sauf le chiendent) et les feuillages de légumes seront déposés dans l'aire de compostage.

## **HAUTEUR DES PLANTES**

Les espèces à croissance invasives doivent être contrôlées et ne pas nuire aux déplacements dans les allées et/ou dans les autres lots.

INTRANTS : Le Jardin Communautaire de La Patrie est écologique. Toute utilisation d'intrant doit être vérifié et autorisé par le responsable nommé par le Comité.

## **PROPRETÉ**

Le site du jardin communautaire est divisé en lots, allées et parties communes. Tout jardinier est tenu de bien entretenir son lot et les allées adjacentes qui lui seront assignées par un responsable et de contrôler les mauvaises herbes. Les parties communes sont aussi entretenues par les membres selon un calendrier de tâches. Veuillez à ne rien laisser traîner surtout dans les allées.

Le dernier jardinier doit remplir le baril d'eau en partant.

En fin de saison, tout jardinier doit avoir nettoyé son lot le 30 octobre.

Les animaux de compagnie ne sont pas tolérés dans le jardin.

## **OUTILS**

Chaque jardinier doit fournir ses propres outils. Le jardin communautaire n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Les jardiniers doivent aviser le Comité s'il y a un bris d'équipement.

## **AFFICHAGE**

Règlements, activités, évènements spéciaux seront affichés sur le babillard et sur le site Internet de la municipalité.

## **ALCOOL, DROGUE et CIGARETTE**

La consommation de boissons alcooliques et de drogue est formellement interdite et entraîne l'expulsion. Aucun fumage et/ou vapotage quelconque sur le site de jardinage. Ce site veut promouvoir la santé.

## **STATIONNEMENT**

Veillez stationner vos automobiles dans le stationnement du centre communautaire et emprunter l'escalier pour accéder au jardin.

## **ATTITUDE**

Tout membre doit faire preuve d'une attitude favorisant un climat de paix et d'harmonie au sein du jardin. Le civisme et le langage courtois sont de mise. Aucune menace verbale ou poursuite envers les membres ou le comité ne sera toléré. Il faut plutôt choisir de s'expliquer de façon courtoise et polie pour régler tout litige.

Le Comité de Développement peut avertir ou expulser tout membre qui enfreint les règlements ou dont la conduite interfère avec la bonne marche du jardin communautaire.

Tout membre doit se considérer comme gardien de l'ensemble des jardins.

Bon jardinage.

Le Comité de développement de La Patrie et membres du Jardin Communautaire de La Patrie

**CD** : Comité de Développement

**JCLP** : Jardins Communautaires La Patrie